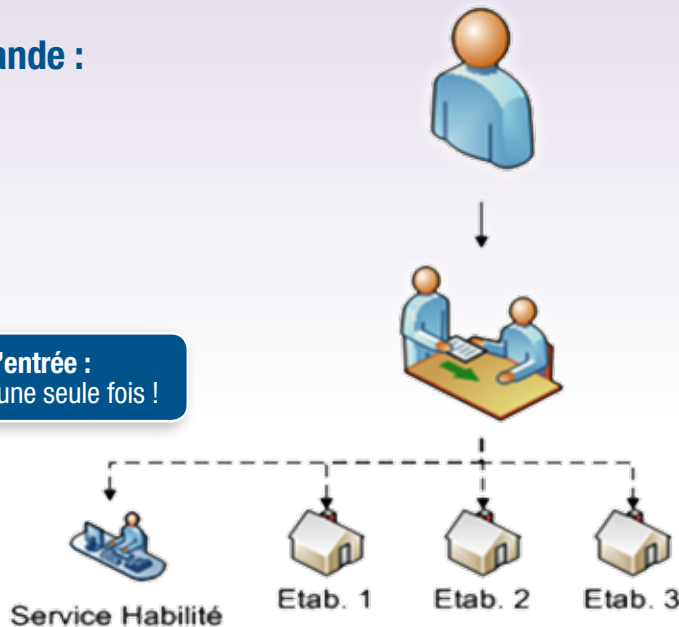


LE CIRCUIT D'UNE DEMANDE

Dépôt de la demande :

Quel que soit le point d'entrée :
Le dossier n'est créé qu'une seule fois !



Le demandeur d'une admission en Etablissement

La personne elle-même, sa personne de confiance ou un professionnel

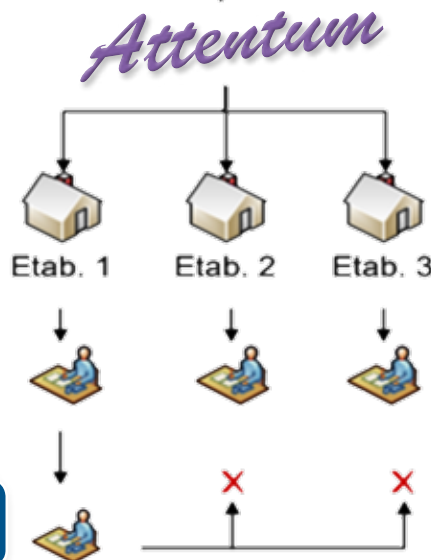
Peut déposer sa demande

Le plus communément en déposant un dossier « papier »

Auprès d'un établissement ou d'un service adapté

Etablissement, service social, administratif conventionné

Instructions dans chaque établissement :



Le dossier est saisi dans **Attentum** avec les pièces jointes

Les établissements choisis reçoivent le dossier

Consultent les éléments du dossier

Les établissements valident l'inscription sur leur liste d'attente

Ou indiquent un motif de refus d'inscription

Un établissement indique l'admission de la personne

L'admission dans l'établissement 1 entraîne la suppression des autres demandes

La personne souhaitant une place en établissement dépose sa demande **auprès d'un établissement adhérent au dispositif ATTENTum**. Le dossier de demande est national et téléchargeable sur le site Internet du CLIC

Quel que soit le point d'entrée, le dossier n'est créé **qu'une seule fois**. Il est immédiatement transféré à tous les établissements souhaités Les établissements choisis **valident l'inscription sur leur liste d'attente ou indiquent un motif de refus**.

La personne à contacter au sujet de cette demande reçoit un courrier de mise à jour de son dossier ou un appel téléphonique du CLIC tous les 3 mois afin d'actualiser le dossier en fonction de l'évolution de la situation

Si la personne est admise dans un établissement autre que celui relevant de son premier choix, son dossier reste sur ATTENTum et le CLIC continue sa mise à jour.